

L'ARTICLE 1 DE LA CHARTE ET LE CRITÈRE ÉNONCÉ DANS L'ARRÊT OAKES

EN RÉSUMÉ

DOCUMENT DE L'ENSEIGNANT

Objectifs d'apprentissage

- Démontrer le rôle important que joue l'article 1 de la *Charte* puisque cet article garantit les droits qui nous sont conférés par la *Charte* tout en permettant également de les restreindre.
- Présenter aux élèves le critère énoncé dans l'arrêt *Oakes* et le rôle important qu'il joue dans le droit constitutionnel canadien.
- Expliquer comment une loi peut être déclarée inconstitutionnelle et quelles sont les réparations possibles dans de tels cas.

Matériel

- Copies du document de l'élève intitulé *L'article 1 de la Charte et le critère énoncé dans l'arrêt Oakes* (une copie par élève)
- Copies du document *Étude de cas : R c Lepage* (une copie par élève)
- Copies de *En résumé : Charte canadienne des droits et libertés* que l'on retrouve au <http://ojen.ca/fr/ressource/3515> (facultatif; une copie par élève)
- Copies du document *Arrêt faisant autorité : L'orientation sexuelle et la Charte – Vriend c Alberta*, que vous pouvez télécharger au <http://ojen.ca/fr/ressource/1148> (facultatif; une copie par élève)
- Copies du document *Arrêt faisant autorité : La liberté d'expression et la publicité destinée aux enfants – Irwin Toy Ltd c Québec (PG)*, que vous pouvez télécharger au <http://ojen.ca/fr/ressource/1141> (facultatif; une copie par élève)

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

1. Demandez aux élèves de lire le document *L'article 1 de la Charte et le critère énoncé dans l'arrêt Oakes* et de répondre aux questions de discussion en groupes de deux ou en petits groupes. Procédez à une mise en commun en groupe-classe.



Corrigé de l'enseignant – Questions de discussion

1. L'article premier de la *Charte* déclare que les droits énoncés dans la *Charte* sont conférés à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes, mais permet au gouvernement de restreindre ces droits si une telle restriction peut être justifiée dans le cadre d'une société libre et démocratique. Ce faisant, la *Charte* garantit et restreint à la fois les droits qui y sont énoncés.
2. La *Charte* a été créée pour protéger les droits et libertés des Canadiens et Canadiennes. En exigeant que le gouvernement justifie toute violation à la *Charte*, on s'assure que le gouvernement ne puisse arbitrairement restreindre ces droits et libertés. C'est au gouvernement de démontrer que toute restriction est justifiée.
3. Le jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R c Oakes* a donné naissance au « critère énoncé dans l'arrêt *Oakes* ». Ce critère est utilisé pour déterminer si une violation à la *Charte* est justifiée au sens de l'article premier.
4. Les réponses peuvent varier.
5. Les réponses peuvent varier (par exemple, les élèves pourraient mentionner des enjeux liés à la sécurité ou à la protection des enfants).

6. Les réponses peuvent varier (un exemple possible est une situation où le gouvernement tente d'empêcher les gens de critiquer pacifiquement ses décisions).
7. Les réponses peuvent varier. Les élèves devraient tenir compte du fait que les représentants politiques qui font des lois sont des élus alors que les juges, qui appliquent la loi, ne le sont pas.
8. Le tribunal a plusieurs réparations à sa disposition si le gouvernement ne peut démontrer que la violation à la *Charte* est justifiée. Les élèves devraient mentionner les réparations suivantes : l'abolition, l'invalidité partielle, l'interprétation atténuée, l'interprétation large, l'exemption constitutionnelle et la suspension temporaire de l'invalidité.
9. Si le tribunal déclare une loi inopérante, le gouvernement peut invoquer l'art. 33 de la *Charte*, soit « la disposition de dérogation », ce qui l'exempterait de respecter les directives du tribunal.

Prolongement

1. Afin que les élèves développent une compréhension plus approfondie de la *Charte*, demandez-leur de lire la ressource *En résumé : La Charte canadienne des droits et libertés*, que vous pouvez télécharger au <http://ojen.ca/fr/ressource/3515>, et d'effectuer les exercices dans la ressource.
2. Demandez aux élèves de lire l'une des ressources suivantes et d'effectuer les exercices qui s'y trouvent : *Arrêt faisant autorité : L'orientation sexuelle et la Charte – Vriend c Alberta*, que vous pouvez télécharger au <http://ojen.ca/fr/ressource/1148> ou *Arrêt faisant autorité : La liberté d'expression et la publicité destinée aux enfants – Irwin Toy Ltd c Québec (PG)*, que vous pouvez télécharger au <http://ojen.ca/fr/ressource/1141>.

2. Demandez aux élèves de lire l'étude de cas *R c Lepage* et d'effectuer individuellement ou en groupe de deux les activités qui y sont associées. Pour la première activité, les élèves doivent suivre les étapes d'une analyse fondée sur l'article premier pour évaluer le scénario. Vous pourriez tout d'abord discuter de l'objectif poursuivi par la loi en groupe-classe avant que les élèves se mettent en groupe. Pour la deuxième activité, demandez aux élèves de présumer que le tribunal a déclaré qu'il y a eu violation de la *Charte* et de déterminer quelle serait la réparation appropriée. Encouragez les élèves à réfléchir au mérite des diverses réparations possibles. Demandez-leur d'inscrire leurs réponses dans l'espace fourni. Procédez à une mise en commun en groupe-classe et examinez les divers types d'analyses utilisés par les élèves pour analyser le scénario.